

Code vestimentaire de la zone restreinte

Généralités

Pour circuler dans la zone d'accès restreint du bloc opératoire, il faut se conformer au même code vestimentaire que la zone semi-restreinte.

- **La blouse et le pantalon de coton (vert)**
- **La veste de réchauffement**
- **L'insigne d'identification**
- **Chaussure fermée**
- **Le bonnet bouffant**
- **La cagoule**
- **Les couvre-chaussures.**

De plus, **le port du masque attaché est obligatoire en tout temps.**

Détails du code vestimentaire selon la zone restreinte

Éléments	Explications
Les masques chirurgicaux	Le masque chirurgical est obligatoire en tout temps en zone restreinte. Il doit être choisi en fonction des interventions et des rôles en service externe ou interne. Pour être efficace, il doit être bien ajusté, adhérer aux joues et être bien attaché. Le rôle du masque est de protéger à la fois le patient et le personnel soignant.
Le chapeau chirurgical renforcé (absorbant)	Le chapeau chirurgical renforcé (absorbant) couvre uniquement le dessus et la moitié de la tête, laissant ainsi dépasser les cheveux. Ce chapeau ne doit pas être utilisé seul dans une zone restreinte ou stérile, car les cheveux et les pellicules risquent de tomber et contaminer les plaies opératoires. Sa principale utilité est d'absorber l'humidité sous un bonnet ou une cagoule.
Lunette de protection	Lunette de protection ne sont pas obligatoires, mais fortement recommandées en service interne, surtout en orthopédie. Elles permettent au personnel de se prémunir des éclaboussures de liquides biologiques qui représentent un risque élevé. Des lunettes jetables ou réutilisables sont offertes par la plupart des centres hospitaliers, à défaut de quoi l'on peut porter un masque avec visière pour se protéger.